



ÉDITORIAL

Qu'on se le dise, la question de la santé de nos travailleuses et nos travailleurs n'a jamais été aussi malmenée et en examinant où vont les choses, si nous n'agissons pas maintenant cela perdurera.

La pandémie devrait servir de leçon : **les organismes qui doivent, en principe, protéger le public et les travailleurs ont failli à la tâche.**

Cela aura pris un an et un recours judiciaire pour faire fléchir l'Institut national de la santé publique et faire reconnaître que la transmission du virus se fait aussi de façon aérienne afin que la CNESST exige le port du masque N95 et applique le principe de précaution partout où il y a un cas positif ou suspecté de la COVID-19.

Que cela ne tienne, malgré la décision du TAT et 41 000 travailleuses et travailleurs infectés dont 18 en sont décédés, nous sommes encore à batailler pour faire respecter la décision. Certains intervenants font actuellement pression pour la CNESST renonce à faire appliquer la décision et à en faire ses directives. C'est déplorable. Pour l'heure, la CNESST semble vouloir maintenir le cap – c'est une bonne nouvelle – mais nous poursuivons nos représentations pour nous assurer que ce soit bel et bien le cas.

Pour ce qui est de la négociation

du secteur public, on constate que dans le dépôt du Conseil du trésor il n'y rien de tangible pour améliorer la santé et sécurité des travailleurs.

On est où là? Est-ce qu'on est rendu au moment où on ne considère les travailleurs que comme un moyen de production négligeable et interchangeable. Moi ça m'empêche de dormir.

Nous n'avons qu'à regarder le dernier budget pour constater qu'aucun investissement n'est prévu pour améliorer la situation, bien au contraire. On retourne plutôt vers l'austérité. On ne coupe pas (encore), mais on n'investit pas réellement d'argent neuf pour améliorer les conditions de travail, dont la santé des travailleuses et travailleurs du réseau.

Avec un bilan de dix mille morts dans la population, il est clair que notre gouvernement actuel n'a tiré aucune leçon. Investir dans la santé et les services sociaux c'est un investissement, c'est d'ailleurs le meilleur moyen économique de sortie de crise, les expériences du passé le prouvent amplement.

Nous devons exiger une enquête publique sur la gestion de la crise par les institutions publiques et des ministères de la santé et des services sociaux, ministère de la famille et le ministère du Travail.



Pour parler de ce dernier, que dire du projet de loi pour moderniser la Loi de la santé et sécurité du travail et la Loi sur les accidents et maladies du travail. **Quelle belle occasion ratée de la part du ministre Boulet.** Le projet de loi au lieu de nous donner des leviers nécessaires pour réduire les coûts d'indemnisation en misant sur la prévention, réduit comme peau de chagrin les mécanismes de prévention pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Québec.

La FSSS réclame depuis plusieurs années d'être reconnu dans la loi comme secteur prioritaire et bien que le projet de loi ouvre la porte à des comités paritaires de prévention pour l'ensemble des lieux de travail de 20 travailleurs et plus, le projet ne donne pas les moyens nécessaires pour exercer réellement la prévention en coupant le nombre de rencontres paritaire, en coupant les heures des représentants syndicaux en prévention et va jusqu'à demander aux travailleurs de négocier les moyens consentis pour faire fonctionner les mécanismes de prévention à

Lire la suite au verso

BONS COUPS

Syndicat régional du personnel paratechnique en santé, auxiliaire et métier du CISSS Abitibi-Témiscamingue

C'est à l'automne 2020 qu'on a décidé de déclarer la guerre aux gestionnaires de nos services de maintenance. Après plus d'un an de discussion et de démarches infructueuses entre le comité de prévention (bureau de santé et syndicat) et la direction de la DSTL (direction des services techniques et logistiques), nous nous sommes rendus à l'évidence que « le boss y s'en sacre » de la santé et de la sécurité dans nos maintenances!

Nous avons donc déposé trois (3) plaintes à la CNESST pour les MRC de l'Abitibi, Abitibi-ouest et Rouyn Noranda concernant le cadenassage. Il faut comprendre que dans les établissements de ces MRC, il y avait encore des endroits avec des risques de chutes en hauteur, des sorties d'urgence barricadées de l'extérieur, des escaliers non fixés, des tuyaux de vapeur non recouverts, des installations précaires digne des années 40 et on en passe..... des affaires pas d'allure à la maintenance, il y en avait pour tous les goûts! En novembre 2020, le bal commence avec nos amis « les inspecteurs de la CNESST »! Trois-quatre (3-4) inspections plus-tard, c'est près de cinquante (50) dérogations qui ont été émises avec des délais allant de "tu me débloques ça maintenant" pour la porte d'urgence barricadée de l'extérieur jusqu'à 6 mois pour le cadenassage, vu l'ampleur du projet qui doit-être régional. Depuis, étant donné le peu "d'enthousiasme" des gestionnaires de la maintenance



lors des rencontres, les inspecteurs de la CNESST sont revenus quatre (4) fois afin de vérifier l'avancement des travaux et, de surcroît, ajouter d'autres dérogations au passage. A ce jour, la majorité des dérogations ont été réglées et des soumissions pour le cadenassage et les rampes de sécurité pour le travail en hauteur ont été faites. D'ici juin, nous devrions voir la fin du projet. Ça l'air de rien mais, tranquillement pas vite, on se rapproche de l'objectif

d'avoir un service de maintenance sécuritaire. Au passage, le message transmis aux boss a été assez clair. Bravo à Lynn Massicotte et Tom St-Pierre du comité du Syndicat régional du personnel para-technique services auxiliaires et métiers (SRPPSAM) l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que toute l'équipe SST qui ont fait un superbe travail auprès des membres de chacune des MRC dans ce dossier. Ils suivront de très près la progression des travaux.

ÉDITORIAL - SUITE

défaut de quoi, le tribunal administratif du travail devra trancher. Pourtant, M Boulet, lors d'une rencontre intersyndicale dans ses bureaux a affirmé que la prévention n'était pas négociable! Que se passe-t-il? Le jupon dépasse et nous voyons clairement que ce projet de loi est plutôt construit pour réduire les coûts pour les employeurs au lieu de protéger les travailleuses et travailleurs.

Il est impératif de faire entendre notre indignation. Comme vous pourrez le lire dans cette édition du journal, la fédération a mené une série de conférences pour faire connaître

les tenants et aboutissants du projet de loi à nos membres afin de les mobiliser pour exiger un changement de cap majeur et s'assurer que lors de son adoption, la loi assure que tous les mécanismes de prévention soient déployés et procure des milieux de travail sain et exempt de tout danger pour leur santé.

Il me semble que la pandémie devrait servir de leçon!

Judith Huot

*Première vice-présidente
FSSS-CSN*



N-95 : Victoire au tribunal administratif du travail (TAT)

La décision rendue par le Tribunal est claire : La LSST doit être appliquée et le principe de précaution respecté !

Les employeurs du réseau de la santé devront fournir à l'ensemble du personnel intervenant en zone tiède ou en zone chaude ou auprès d'un résident suspecté ou atteint de la COVID-19 un appareil de protection respiratoire de type N95 ou supérieur.

Les employeurs doivent dispenser un test d'ajustement à toutes les personnes devant porter un masque de type N95 et créer des zones chaudes et tièdes avec des équipes dédiées à chacune de ces zones.

Retrait préventif lié à l'exposition à un contaminant

Victoire aussi pour les demandes de retraits préventifs liés à l'exposition à un contaminant, que nous avons tentés depuis le début de la pandémie. Dans 3 décisions rendues dans les secteurs préhospitalier et des services de garde (contestées par la CNESST), l'application de ce droit au contexte de la COVID, pour les personnes ayant une condition personnelle préalable est confirmée. Toutefois, la CNESST conteste ces décisions. Pendant ce temps toutefois, les décisions favorables continuent de s'appliquer.

PL59 : De maigres avancées en prévention, de grands reculs en indemnisation – Mobilisons-nous !

Alors même que le projet de loi en est à l'étape de l'étude article par article, la FSSS-CSN a tenu au cours du mois d'avril quatre forums web pour identifier les enjeux liés au projet de loi et identifier les correctifs à y apporter, essentiels pour que cette modernisation permette de vraiment protéger tout le monde. Les enregistrements sont disponibles sur notre page Facebook !



[Forum portant sur le volet indemnisation du projet de loi \(7 avril\).](#)



[Forum portant sur les volets santé psychologique et risques psychosociaux du projet de loi \(14 avril\).](#)



[Forum portant sur les impacts pour les groupes prioritaires du projet de loi \(21 avril\).](#)



[Forum portant sur les mécanismes de prévention et sur les impacts du projet de loi sur les femmes \(28 avril\).](#)



facebook.com/FSSSCSN

PRÉVENIR

Vous êtes sans contredit les piliers des services rendus à la population. Que ce soit dans le milieu communautaire, privé, préhospitalier, des services de garde ou dans les services publics, vous êtes ces personnes qui contribuent à ce que nous puissions nous sortir de cette période éprouvante et remplie d'incertitudes.

Cependant, vous êtes également des personnes humaines et ce faisant, vous éprouvez peut-être des émotions inhabituelles : une anxiété qui n'a jamais fait partie de votre vie ou même, des idées sombres que vous essayez de chasser de vos pensées. Si ces exemples vous disent quelque chose, n'hésitez pas à demander de l'aide. Vous pouvez également vous référer à la fiche « Les signes annonciateurs des troubles de santé psychologique » que votre syndicat local a reçue au début septembre 2020 et disponible sur le site internet de la FSSS.

À tous les intervenant-e-s de première ligne et à tous ceux qui travaillent dans l'ombre, PRENEZ SOIN DE VOUS! Vous êtes tous, sans l'ombre d'un doute, les piliers de la société québécoise.



[Signes annonciateurs des troubles de santé psychologique](#)



www.besoinaide.ca

www.centredecrise.ca